

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**



**Séance du 21 juillet 2015
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration
En sa séance du 22 septembre 2015**

Etaient présents :

Collège A

M. Yvon BERLAND, Président de l'Université
M. Marc PENA
M. Jean-Paul CAVERNI
M. Michel PROVANSAL

Collège B

Mme Emilie CARRETIER
Mme Caroline MAURIAT
M. Olivier KERAMIDAS
Mme Virginie MERCIER
M. Nicolas MORALES
M. Eric VALERIO

Collège « BIATSS »

M. Philippe BLANC
Mme Sabine NAPIERALA

Collège Usagers

M. Renaud ARGENCE
M. Jean BOULHOL
M. Antoine TICHADOU

Etaient représentés :

Mme Elisabeth GUAZZELLI	A donné pouvoir à M. Berland
Mme Marie MALISSEN	A donné pouvoir à Mme Mercier
M. Didier LAUSSEL	A donné pouvoir à M. Caverni
Mme Agnès TREBUCHON	A donné pouvoir à M. Caverni
Mme Marie-Laure ROCCA SERRA	A donné pouvoir à Mme Mercier
M. Jean-David CIOT	A donné pouvoir à M. Keramidas
M. Bernard MOREL	A donné pouvoir à .Keramidas
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir à Berland
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à Mme Carretier
Mme Catherine GEINDRE	A donné pouvoir à Pena
Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à Mme Carretier
M. Jean-François BIGAY	A donné pouvoir à Pena

Etaient absents sans représentation : 3

27 membres présents ou représentés

Etaient présents :

Membres de droit

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Invités permanents

Directeur Général des Services Adjoint	M. Jean-Paul BONY
Directeur Général des Services Adjoint	M. Jean-Philippe POTIER
Vice-président Recherche	M. Denis BERTIN
Vice-président Formation	M. Thierry PAUL
Vice-président Etudiant	Mme Marie DELFINO
Vice-président Relations internationales	Mme Sylvie DAVIET
Vice-président Développement Durable	Mme Mariane DOMEIZEL
Vice-président Patrimoine	M. Hervé ISAR
Vice-président Système d'Information	M. Gérard SOULA
Directrice du SUIO	Mme Evelyne MARCHETTI
Directeur du SIUMPPS	M. Patrick DISDIER

Invités permanents extérieurs

Représentant M. le Recteur	Représenté par Mme Céline VIDAL
Délégué régional CNRS	M. Younis HERMES
Délégué régional INSERM	Représenté par Mme Aurélie PHILIPPE

Invités permanents : Directeurs de composantes

UFR ALLSH	M. Pierre-Yves GILLES
UFR Sciences	M. Jean-Marc PONS
UFR Droit et Science Politique	M. Philippe BONFILS
UFR Pharmacie	Mme Françoise DIGNAT- GEORGE
IUT D'Aix-Marseille	Mme Sophie LENGREND-JACOULET
EU3M	Mme Anne DEMEESTER

Invités exceptionnels

Mme Ségolène DURAND, Direction du Développement du Patrimoine Immobilier

Le Président ouvre la séance à 14h25.

I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 juin 2015

Le procès-verbal du conseil d'administration du 23 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Blanc n'ayant pas participé au conseil d'administration précédent ne souhaite pas prendre part au vote.

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Blanc qui rejoint le conseil d'administration afin de représenter la CGT FERC-SUP.

II/ Actualités

1 – Fusion des deux académies

Le Président fait savoir qu'il est évoqué la fusion des Académies d'Aix-Marseille et de Nice.

2 – Calendriers électoraux

Le Président souhaite donner quelques informations sur les calendriers électoraux :

- Elections **conseils centraux d'AMU** :
 - o Réunion CEC courant septembre,
 - o Publication de l'arrêté électoral : 9 octobre 2015 au plus tard,
 - o Envoi et affichage des listes électorales : 19 octobre 2015,
 - o Date limite de dépôt des candidatures : 26 octobre 2015,
 - o Date limite d'inscription sur les listes électorales des personnels et usagers dont l'inscription est subordonnée à cette obligation :
pour les usagers : 3 novembre 2015
et 4 novembre 2015 pour les personnels ;
 - o Date limite de demandes de rectification des listes électorales :
mardi 10 novembre 2015,
 - o Jours du scrutin : 9 et 10 novembre 2015,
 - o Proclamation des résultats : 13 novembre 2015 au plus tard.
- Elections partielles UFR **Odontologie** : 5 octobre 2015.
- Elections des représentants usagers au conseil de l'UFR **Odontologie** : février 2016.
- Elections conseil de l'UFR **ALLSH** : février 2016.
- Elections conseil de l'UFR **Économie et gestion** : entre février et mars 2016.

3 – Nomination de Monsieur Jean-Louis Moulins

Le Président informe les membres du conseil d'administration qu'il vient de nommer Monsieur Jean-Louis Moulins «chargé de mission taxe d'apprentissage».

La taxe d'apprentissage constitue une ressource indispensable pour soutenir l'excellence de la formation et de la recherche, promouvoir l'égalité des chances et la mobilité étudiante, et permettre à AMU d'améliorer les conditions d'études et de vie des usagers.

4 – Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux

Le Président fait lecture d'un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux :

«Considérant le rapport établi par Monsieur Denis BECK, Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), en date du 19 juin 2015, faisant état d'actes de dégradation sur des bâtiments situés sur le campus de Luminy, impliquant Messieurs A. B. et J. B. Y ; que ce rapport indique qu'ils ont eu une attitude désinvolte et arrogante à l'égard du personnel;

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu, au vu de l'ensemble des faits susvisés et eu égard au trouble au bon fonctionnement de l'établissement et à la menace de désordre réel que présente la présence de Messieurs A. B. et J. B. Y. dans l'enceinte universitaire, tant pour ses personnels que pour ses usagers, d'interdire aux intéressés l'accès aux locaux de l'Université pour une durée de un mois».

5 – Départs de membres du conseil d'administration

Le Président porte à la connaissance du conseil d'administration que certains de ses membres vont mettre un terme à leur mandat :

- Monsieur Nicolas Morales va rejoindre la Casa de Velázquez, une école française implantée à Madrid en Espagne pour une durée de trois ans. Le Président le remercie pour sa participation.
- Monsieur Didier Laussel fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 août prochain. Le Président souhaite le remercier publiquement d'avoir été actif sur de nombreux dossiers, dernièrement celui de l'IEP.
- Monsieur Jean-Paul Caverni, fait également valoir ses droits à la retraite. Le Président souhaite lui rendre un hommage appuyé, et lui adresse un grand merci.

6 – Direction des Ressources Humaines : contrats non renouvelés

Le Président souhaite rectifier quelques erreurs diffusées par une organisation syndicale par le biais d'un message selon lequel l'université aurait mis un terme à des contrats de travail à durée déterminée, pour des agents en poste depuis 4 ans, dans le but de faire des économies. Afin d'être transparent, le Président précise que les contrats non renouvelés sur les deux dernières années concernaient :

- des personnels qui n'ont pas souhaité poursuivre leur activité professionnelle dans l'établissement (21)
- 11 agents non renouvelés pour insuffisance professionnelle dont 6 qui étaient en poste depuis 2014 uniquement

Le Président souligne être attentif à la qualité des recrutements qui doivent correspondre aux besoins de l'établissement.

7 – Réponses aux questions de Monsieur Provansal

Le Président souhaite répondre aux questions posées par Monsieur Provansal lors du conseil d'administration du mois de juin.

Question : Monsieur Provansal en page 94 note un contrat dont le montant total est proche de 10,8 millions d'euros. Compte-tenu de l'importance de cette somme il aimerait en connaître la thématique et les partenaires qui interviennent.

Réponse du Président : il s'agit du programme d'infrastructure Européenne EVA qui a été créé et est coordonné par l'Unité des Virus Emergents et qui vient d'être renouvelé par la commission Européenne pour 4 années avec un budget de 10 792 867 €.

Ce dernier sera ventilé sur une vingtaine d'établissements de recherche européens avec une dotation pour AMU proche de 2.5 million d'euros.

EVA ("European Virus Archive") est la collection officielle européenne de référence pour les virus humains et vétérinaires et les produits qui en sont dérivés (anticorps monoclonaux, protéines, produits de diagnostic et de biologie moléculaire, etc..). Elle est devenue depuis sa création en 2009 une infrastructure européenne majeure dont la tutelle est AMU et le coordinateur l'UMR_D 190. Le projet reconduit récemment ("EVA global") vise à assurer son développement au-delà de l'UE avec de nouveaux partenaires internationaux (Chine, Russie, Afrique du Sud, Australie, USA, réseau des instituts Pasteur, réseau Gabriel de la fondation Mérieux, etc..).

Question : Monsieur Provansal note que s'agissant du «DESU accès au marché euro industries de la santé» (page 76) un montant de 8000 euros n'est pas financé. Il souhaite savoir si ce montant reste à la charge de l'étudiant.

Réponse du Président : Monsieur M. (étudiant étranger) s'est inscrit aux 5 modules du DESU "Accès au Marché Européen" (5x1600 €) et a financé lui-même sa formation (contrat de formation professionnelle n°3477).

Ce nouveau diplôme pionnier dans l'environnement de l'accès au marché des interventions thérapeutiques dans les industries de santé, dispose d'une forte valeur ajoutée et a été très demandé sur l'année universitaire 2014/2015.

III/ Convention bilatérale d'Aix-Marseille Université et de l'université d'Avignon et des Pays du Vaucluse

Le Président rappelle que la loi pour l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 juillet 2013 oblige les universités à mettre en œuvre une politique de site sous forme de regroupement. Le choix est donné entre trois modes :

- une COMUE (Communauté d'Universités et d'Etablissements),
- une fusion,
- une association.

L'Université d'Aix-Marseille et les partenaires de l'Académie ont décidé de se diriger vers le mode de l'association.

Les conventions bilatérales d'Aix-Marseille Université avec l'Ecole Centrale et l'Institut d'Etudes Politiques ont été approuvées lors de conseils d'administration précédents.

S'agissant de la convention avec l'université d'Avignon, **Le Président** précise que cette dernière a été approuvée à l'unanimité moins une voix par le conseil d'administration de l'université d'Avignon.

Cette convention a été approuvée par le comité technique à l'unanimité moins deux absences émanant de CGT FERC-SUP hostile aux regroupements quel qu'en soit le modèle.

Monsieur Blanc confirme que son organisation syndicale n'est pas favorable au regroupement. Il souhaite faire une déclaration (annexée au pv) pour expliquer son vote.

Monsieur Provansal concernant la convention bilatérale d'AMU et de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse note que les UMR et les champs disciplinaires n'apparaissent pas (contrairement à la convention avec l'université de Toulon), y compris les niches d'excellence dans les domaines culturels, agroalimentaires ...

Le Président répond que de manière factuelle, il existe moins de lien avec les unités de recherche de l'Université d'Avignon qu'avec celles de l'Université de Toulon.

Il ajoute que c'est l'une des raisons pour laquelle l'université de Toulon a souhaité s'associer avec AMU et non pas avec l'université de Nice.

Madame Mauriat souhaite savoir si ces conventions vont donner lieu à un texte.

Le Président répond qu'une fois les conventions votées par le conseil d'administration, elles sont transmises au Ministère ainsi qu'au CNESER puis donneront lieu à des décrets. Chaque établissement gardera sa totale autonomie hormis sur les points qui apparaîtront dans les conventions deux à deux.

Le conseil d'administration approuve la convention entre Aix-Marseille Université et l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse par 26 voix pour et 1 voix contre.

VI/ Convention bilatérale d'Aix-Marseille Université et de l'université du Sud Toulon-Var

Le Président fait part d'une modification intervenue lors du vote du conseil d'administration de l'université de Toulon. Dans le paragraphe « 3.2 l'offre de formation » il s'agit de remplacer le mot « coordonnée » par le mot « co-pilotée » (« offre de formation co-pilotée sur les thématiques relevant [...] formations en ingénierie »).

Cette convention a été approuvée par le comité technique à l'unanimité moins deux absences émanant de CGT FERC-SUP hostiles aux regroupements quel qu'en soit le modèle.

Monsieur Boulhol demande s'il va y avoir des délocalisations de filières.

Le Président mentionne qu'il s'agit de collaboration, qu'aucune délocalisation n'est envisagée.

Le conseil d'administration approuve la convention entre Aix-Marseille Université et l'Université du Sud Toulon-Var par 26 voix pour et 1 voix contre.

V/ Modifications de l'offre de formation – vague 6

Monsieur Paul précise que la première modification concerne la licence de Droit 3^{ème} année (suppression d'un choix de binôme). La seconde modification concerne le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) avec une substitution d'option entre le littéraire et le scientifique.

Monsieur Blanc s'agissant de la Faculté de Droit et Sciences Politiques demande si la suppression d'UE génère des heures en TD.

Monsieur Bonfils répond qu'il s'agit de la suppression d'un choix, le volume d'heures reste inchangé.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les demandes de modifications des structures d'enseignement concernant des diplômes nationaux vague 6.

VI/ Diplômes en partenariat à l'international : créations et renouvellements

Monsieur Paul précise qu'il s'agit de deux doubles diplômes en création et d'une délocalisation.

S'agissant des doubles diplômes, un est proposé par :

- la faculté des Sciences dans le cadre du master de «Microbiologie, Biologie Végétale et Biotechnologies» en partenariat avec l'université de Rome. Il s'agit d'un échange croisé de trois étudiants sur le M2.
- Le second double diplôme est proposé par la faculté d'Economie Gestion dans le cadre du Master «Banque et Affaires Internationales» spécialité «management des risques financiers» en partenariat avec HEC – Ecole de Gestion de l'université de Liège. Une quinzaine d'étudiants de M1 sont concernés.

Pour ces deux doubles-diplômes, le dispositif sera opérationnel à partir de la rentrée 2016. Cependant les doyens et les porteurs de projets souhaiteraient communiquer sur ces enseignements à compter de la rentrée 2015/2016.

Concernant la délocalisation, elle est proposée par l'IMPGT dans le cadre du master «Management public» spécialité «Management des administrations publiques». C'est une délocalisation qui s'effectue à l'Institut d'Administration Publique du Bahrein (BIPA). Pour mémoire, le BIPA a lancé un appel d'offre en 2013 concernant une création de formation pour préparer des fonctionnaires à des fonctions de mise en œuvre de politique publique. L'Ecole Nationale d'Administration (ENA) a été lauréate de cet appel d'offre et a demandé à l'IMPGT d'être partenaire. Le projet commun entre l'ENA et l'IMPGT a été de délocaliser le master de «Management public» sur le BIPA. Concernant la formation (M1 et M2) la maquette est identique à celle déployée sur AMU. Les enseignements se font en anglais, quelques enseignements se font à distance par des enseignants d'AMU qui seront complétés par du présentiel. Les modalités de connaissances sont identiques, le jury est présidé par un enseignant chercheur d'AMU et l'ensemble est financé par l'Institut d'Administration Publique du Bahrein. L'ouverture est prévue en janvier 2016.

Monsieur Provansal concernant la délocalisation demande quels seront les tarifs pratiqués.

Monsieur Paul répond que les frais de formations s'élèvent à 14 000 euros pour 2 ans.

Madame Mauriat demande si s'agissant de l'enseignement en présentiel, ce sont des enseignants d'AMU qui effectueront leur enseignement à l'Institut d'Administration Publique du Bahrein.

Monsieur Paul répond que quelques enseignants d'AMU se rendront à l'Institut, d'autres enseigneront à distance et que le complément sera effectué par des intervenants rémunérés par AMU.

Monsieur Keramidas répond que cette convention avec l'ENA est un projet que l'Institut d'administration publique du Bahrein avait développé avec de grandes écoles. Cependant ces derniers faisaient dispenser les enseignements par leurs doctorants ou vacataires. Quand l'IMPGT s'est engagé, il a été convenu que ce soit des professeurs en management public qui interviennent.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la campagne de créations de Diplômes en Partenariat International (DPI) vague 5.

VII/ Habilitation à délivrer le Certificat d'Etudes Supérieures (CES)

Monsieur Paul indique qu'il s'agit d'un renouvellement de trois Certificat d'Etudes Supérieures en Odontologie. Ces derniers sont destinés à permettre à des usagers déjà titulaires d'un diplôme de compléter les connaissances dans une des disciplines de l'odontologie.

Madame Napierala demande quel a été l'avis de la CFVU sur ce point.

Monsieur Paul répond qu'il a été favorable.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer le Certificat d'Etudes Supérieures en Odontologie.

VIII/ Diplômes d'établissement : créations, mises au format AMU et modifications de tarifs

Monsieur Paul indique qu'il y a trois sous-dossiers :

1/ Créations de diplômes d'établissement :

Six composantes proposent des créations.

Il rappelle la méthodologie adoptée : s'agissant de la pertinence intrinsèque de chaque DU se sont des aspects laissés à l'appréciation des composantes et votés en conseil d'UFR. S'agissant des rapports faits en commission formation : un rapporteur de la DEVE vérifie la conformité du diplôme proposé à la validation nationale et un rapporteur enseignant de la CFVU vérifie la lisibilité ainsi que la complétude des informations pédagogiques portées sur le diplôme.

Madame Mauriat déclare que traditionnellement le SNESUP est contre l'ouverture de DU. Elle ajoute que les tarifs d'inscription sont élevés pour une formation initiale. De plus, au vu du contexte budgétaire, elle s'interroge sur la pertinence d'ouvrir des DU.

Le Président est d'accord avec Madame Mauriat sur le fait que ce ne soit pas le moment d'ouvrir des DU compte-tenu du fait que les heures complémentaires doivent être maîtrisées. Il souligne que l'engagement pris est que cela ne génère pas de nouvelles heures complémentaires.

Il ajoute qu'un énorme travail a été fait pour connaître le coût réel des DU car tous ont un tarif inférieur à ce qu'ils coûtent réellement.

Monsieur Paul confirme que les responsables d'UFR se sont engagés à ce que ces ouvertures ne génèrent pas d'heures complémentaires.

Monsieur Gilles fait savoir que les DU s'inscrivent dans la vaste problématique de la formation continue car les tarifs affichés sont rarement supportés par les usagers, mais par des organismes collecteurs. Il ajoute que souvent ces DU sont des galops d'essais par rapport à des formations susceptibles d'être prometteuses en licence professionnelle ou pour des diplômes nationaux.

Concernant les tarifs d'inscription, la demande est faite d'une double contrainte, c'est-à-dire à la fois le contrôle de la dépense et par ailleurs la pertinence académique, car un certain pourcentage doit être assuré par des universitaires. Au final, si l'établissement se base sur une problématique de formation continue, les DU devraient générer des recettes.

Monsieur Bonfils ajoute qu'il faut distinguer les DU. A la faculté de Droit par exemple il existe un DU qui représente une source de revenus très importante, alors que d'autres rapportent moins. Sur les DU présentés aujourd'hui pour la faculté de droit, ce sont des DU qui répondent à des besoins, souvent à des demandes, la plupart du temps en formation continue. Il prend l'exemple du DU «management de la sécurité économique et Cybersécurité» demandé par le Ministère de la Défense pour former des gendarmes.

Le Président demande combien ce DU représente d'étudiants.

Monsieur Bonfils répond vingt-cinq officiers et sous-officiers de la gendarmerie.

Le Président indique qu'il ne faut pas créer de DU sans être assuré que ce dernier s'autofinance.

Le conseil d'administration approuve les demandes de créations des diplômes d'établissement – Campagne 2015 par 23 voix pour et 4 abstentions.

2/ Modifications de tarifs :

Monsieur Paul indique que ces modifications sont au nombre de cinq : trois concernent des ouvertures de diplôme en formation initiale, puis pour deux autres il s'agit de modifications de tarifs.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les demandes de modifications de tarifs.

3/ Mises au format AMU :

Monsieur Paul rappelle que les mises au format des trois ex-universités ont été échelonnées sur plusieurs années.

Il est proposé aujourd'hui de voter les dernières mises au format pour les diplômes d'établissement de la faculté de Droit.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les demandes de renouvellements (mise au format AMU) des diplômes d'établissement – Campagne 2015.

IX/ Tarifs divers

1/ Tarif de formation continue

Monsieur Paul indique que les tarifs de formation continue concernent deux spécialités de l'IEP : une spécialité propre au master d'études politiques, ainsi qu'un tarif pour une nouvelle spécialité partagée entre sciences politiques et l'EJCAM.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs relatifs au Master d'Etudes Politiques (IEP d'Aix-Marseille) ainsi que les tarifs du Master Informatique et Communication 2^{ème} année (EJCAM).

2/ Tarifs de la MIRREL

En préambule, **Monsieur Paul** indique avoir souhaité avec la MIRREL entrer dans une logique de coûts complets. Le travail a été élaboré avec la Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion et le principe acté a été de se rapprocher de l'autofinancement, non pas activité par activité mais globalement.

S'agissant du CLES 1, 2 et 3 le tarif proposé est de 25 euros pour les étudiants d'AMU et 50 euros pour les extérieurs.

Par ailleurs, pour les tarifs en lien avec les prestations proposées par le centre de langue, deux formules sont proposées : elles sont identiques en termes de contenu, néanmoins la formule 1 est gratuite pour les étudiants d'AMU et de 50 euros pour les usagers extérieurs. Des options sont également proposées avec des objectifs différents. Chaque option est proposée à un tarif de 100 euros.

Monsieur Provansal demande comment s'articule le certificat de compétences en langue par rapport au TOEIC ou au TOEFL. Il prend l'exemple des élèves ingénieurs de Polytech qui pour obtenir leur diplôme doivent atteindre un certain score au TOEIC.

Monsieur Paul répond qu'il faut effectivement que les étudiants atteignent un certain score pour valider leur diplôme. La différence entre le TOEIC et le CLES réside dans le fait que le TOEIC est proposé par la société privée ETS GLOBAL qui facture le test à AMU qui le refacture ensuite aux étudiants (environ 55 euros).

Monsieur Provansal précise que le sens de sa question réside dans la reconnaissance du test. Le score au TOEIC est reconnu alors que le CLES n'est pas reconnu y compris dans nos propres institutions.

Monsieur Paul répond que le CLES est davantage recommandé dans le cadre d'une poursuite d'étude.

Monsieur Argence précise que le CLES a un autre avantage : la spécialisation selon la discipline étudiée.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition des tarifs de la MIRREL à compter du 1^{er} septembre 2015

3/ Tarifs du SUFLE

Monsieur Paul rappelle que cette question a été évoquée lors de la précédente séance. Il avait été question des droits SCD, FSDIE et Médecine Préventive sur des périodes courtes. Le fait d'en discuter de nouveau avec la DEVE a permis de lancer un état des lieux sur toutes les formations d'AMU afin de savoir quels sont les droits demandés dans les différentes formations.

Il propose que les usagers du SUFLE impliqués dans des activités de formations semestrielles ou infra semestrielles ne payent que 50% du droit SCD et la Médecine Préventive. Autrement dit les étudiants inscrits dans ces formations ne payeraient pas le FSDIE.

Deux exceptions :

- Les usagers dans le cadre de l'université du temps libre (pas de droits appliqués),
- Les usagers qui suivent des activités de formations en période estivale, particulièrement au mois d'août.

Madame Mauriat demande comment ces distinctions vont pouvoir être configurées dans le logiciel Apogée.

Monsieur Paul répond que les tarifs demandés correspondent aux frais de formation auxquels viennent s'ajouter ainsi les frais obligatoires.

Madame Mauriat demande si sur le document proposé il est possible d'ajouter que les tarifs ne correspondent qu'aux seuls frais d'inscriptions à la formation.

Monsieur Paul répond qu'il fera ajouter que les droits SCD et FSDIE dès lors qu'ils sont perçus sur une formation d'un semestre peuvent être dus à 50%. En revanche le tarif de 5€ de médecine préventive ne sera pas sécable.

Madame Mauriat demande s'il est possible d'exonérer les usagers des frais de SCD ou FSDIE.

Le Président répond que le SCD se plaint que des personnes soient exonérées en totalité alors qu'elles bénéficient des services du SCD.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la grille tarifaire du SUFLE valable à compter de l'année universitaire 2015/2016.

X/ Conseils de perfectionnement : principes et mise en œuvre

Monsieur Paul précise qu'il s'agit d'un point proposé pour information.

Il explique que l'objectif de ce texte est de donner un cadre qui soit à la fois harmonisé et souple pour la constitution des conseils de perfectionnement dans les différentes composantes.

Il précise les trois principes qui encadrent la mise en œuvre et le fonctionnement des conseils de perfectionnement (cf document annexé au pv):

- une démarche de dialogue et de proximité,
- un processus d'amélioration continue,
- un positionnement coordonné.

S'agissant de la mise en œuvre des conseils de perfectionnement chaque composante peut établir le niveau d'intervention de ces derniers, soit au niveau :

- de la spécialité,
- de la mention,
- d'un portail de formation,
- de façon longitudinale au niveau d'une filière disciplinaire ou thématique.

Différents niveaux de constitution peuvent co-exister au sein d'une même composante. Dernier point qui concerne le calendrier : chaque formation d'AMU devrait bénéficier d'un conseil de perfectionnement au plus tard à la rentrée 2016.

Monsieur Provansal fait remarquer que certaines formations disposent déjà d'un conseil de perfectionnement et demande comment elles doivent se positionner.

Monsieur Paul répond que ces formations doivent conserver leur conseil de perfectionnement.

XI/ Définition des obligations de services des sages-femmes enseignants de l'EU3M

A la suite de demandes de modifications émanant des sages-femmes, ce point n'étant pas stabilisé, **le Président** propose de le reporter.

XII/ Modification de la délibération relative aux bourses d'aide à la mobilité étudiante

Monsieur Bony fait savoir que cette proposition fait suite à un texte déjà présenté aux membres du conseil d'administration en juillet 2014.

Ce texte a pour objectif de tirer les conséquences de la pratique dans le domaine d'attribution de bourses d'aide à la mobilité entrante et sortante dans le cadre d'A*Midex et d'apporter quelques précisions utiles notamment :

- o mobilité entrante : durée minimale de deux mois et maximale de 10 mois avec une bourse de 1000 euros maximum par mois déclenchée en fonction de l'assiduité de l'étudiant ;
- o mobilité sortante : bourses octroyées aux étudiants d'AMU qui satisfont aux critères académiques et linguistiques et qui réalisent une période d'études ou de stages à l'étranger. La mobilité aura une durée minimale de 2 mois et maximale de 5 mois. Le montant de la bourse, financé à hauteur de 1000 euros par mois, sera versé en une fois au moment du départ de l'étudiant à l'étranger.

Autre point précisé qui concerne la mobilité entrante : les étudiants boursiers qui sont accueillis au sein d'AMU ont la possibilité de prise en charge directe du coût de logement en cité universitaire ou en résidence étudiante. Le montant mensuel cumulé de la bourse d'aide à la mobilité entrante et du loyer mensuel chargé ne peut excéder le montant de 1000 euros.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification de la délibération n° n°2014/07/22-17 en date du 22 juillet 2014 relative à la mise en place de bourses d'aide à la mobilité entrante et sortante destinées aux étudiants.

XIII/ Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président précise qu'à l'instar de ce qui s'est fait l'an passé, il va présenter les grandes lignes stratégiques qui serviront à construire le budget 2016 (cf diaporama annexé au pv).

Madame Mauriat déplore qu'aucun document sur ce point n'ait été transmis avant la tenue de ce conseil.

Sur le fond, elle fait remarquer que souvent le conseil d'administration a critiqué le fait que l'Etat prenait des décisions qui n'étaient pas financées. Il ne faudrait que l'université en fasse de même en faisant par exemple voter les EQS sans que les composantes aient les moyens de les mettre en œuvre, même chose pour les heures complémentaires ...

Le Président propose de conserver 20 millions d'euros pour les heures complémentaires, ce qui représente un montant extrêmement important.

Madame Mauriat comprend le contexte mais elle souligne que ce sont les composantes qui vont devoir faire des choix.

Le Président répond que chacun doit être responsable.

Madame Mauriat est inquiète de voir la masse salariale utilisée pour des crédits de fonctionnement (action irréversible).

Le Président répond que l'établissement sera vigilant sur ce point. Cette possibilité est envisageable mais elle sera examinée au cas par cas. A chaque fois qu'une composante le proposera, ce point sera présenté au conseil d'administration.

Madame Mauriat demande si le budget recherche sera reconduit à la même hauteur que l'an passé.

Le Président répond que oui.

Monsieur Provansal note que s'agissant du FIPHFP il y a une augmentation.

Madame Escalier répond qu'en effet le montant dû au titre du FIPHFP réside dans le fait que l'Etat a tenu compte du non-respect des obligations en matière d'obligation d'emploi. Dans le cadre du schéma directeur des ressources humaines il faudra réfléchir sur cet aspect.

Madame Napierala partage les inquiétudes de Madame Mauriat concernant la masse salariale et sur le fait que les composantes puissent décider librement de leur gestion.

Le Président répond que les composantes font partie de l'université. Les responsables de composantes sont élus donc responsables. Il tient à ce que tout le monde soit responsabilisé pour faire des choix. Il a confiance dans les directeurs de composantes qui ont le même souci de la bonne utilisation de l'argent public que lui.

Monsieur Provansal se souvient que l'an dernier il apparaissait des mesures d'optimisation des dépenses, et qu'en début d'année il avait été indiqué qu'une attention

très particulière serait portée à tout ce qui concerne la téléphonie, les frais induits ... Il souhaite savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Le Président répond qu'un bilan sera fait après une année pleine, à savoir fin 2015, une fois tous les éléments stabilisés.

Madame Carpentier ajoute que certains mouvements n'ont démarré qu'au dernier trimestre 2014, et que les marchés nouveaux n'ont pris effet qu'en février ou mars 2015. Il est trop tôt pour en voir les impacts.

Le Président souhaite que soit ajoutée sur le diaporama page 8 (annexé au pv) la ligne : «Assurer collectivement la maîtrise de nos moyens et les consacrer à nos axes prioritaires Formation et Recherche dans le cadre du contrat d'établissement : avec un prélèvement sur fonds de roulement maîtrisé en amont qui devra être consacré en priorité à des dépenses d'investissement **avec la poursuite des mesures d'optimisation des dépenses amorcées en 2015**».

Monsieur Blanc partage également l'inquiétude de ses camarades du SNESUP-FSU. La masse salariale est un point inquiétant compte-tenu des contraintes nationales.

Le Président lui demande ce qui est inquiétant.

Monsieur Blanc répond que l'augmentation du GVT, les contraintes liées à la masse salariale obligent l'établissement à construire un budget contraint. Il demande comment va réagir l'université sur la masse salariale concernant les personnels qui ne sont pas du cœur du métier, par exemple les agents d'entretien, d'intendance ... Il redoute l'externalisation.

D'autre part, il demande si l'université va privilégier les personnels contractuels qui coûtent «moins cher» que les personnels titulaires.

Le Président répond que premièrement, après calcul, l'externalisation ne permet pas toujours de faire des économies Deuxièmement, ce n'est pas une orientation que l'université a souhaité afficher.

S'agissant du problème de la fongibilité asymétrique, le Président souligne que rien n'empêchait de le faire avant que les choses ne soient clairement établies. Aujourd'hui on responsabilise l'ensemble des acteurs, et on informe le conseil d'administration afin de débattre avant d'agir.

L'objectif d'AMU n'est pas de réduire le nombre de personnels. A l'inverse depuis la fusion le nombre de personnels a augmenté.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les principes budgétaires ainsi que l'enveloppe des moyens destinée à la formation proposés à l'issue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget de l'Université pour l'année 2016.

XIV/ Expertises Contrat de Plan Etat – Région 2015/2016

Madame Durand présente ce point (cf powerpoint annexé au pv).

Le Président souligne que la signature du contrat Etat-Région a eu lieu très récemment, dans le courant du mois de juin. Les services se sont mis au travail très rapidement pour essayer d'avoir le plus tôt des expertises et ainsi mobiliser les premiers financements.

Monsieur Provansal demande combien d'étudiants sont impactés sur le site de Saint-Jérôme.

Madame Durand répond que 700 étudiants sont concernés pour l'ESPE et 3500 étudiants pour Saint-Jérôme.

Monsieur Provansal indique qu'un certain nombre de bâtiments de l'IUT datant des années 1970 auraient besoin de travaux pour rénovation et économie énergie. Il est regrettable que davantage de travaux n'aient pu être faits sur le site St Jérôme (plus de 2000 étudiants sur l'IUT). Concernant le pôle neurosciences sur la Timone il demande d'où viennent les équipes.

Le Président répond qu'elles proviennent de la faculté de Médecine site Nord et de Saint-Jérôme.

Il ajoute qu'il n'est pas impossible que certains chercheurs veuillent rejoindre le site de Luminy.

Monsieur Provansal s'agissant du site de Jules Isaac indique qu'il est toujours difficile d'arbitrer entre les avantages et les inconvénients. Par exemple, s'agissant du département des métiers du livre, on voit apparaître une interaction avec l'ESIGE et l'ESPE, mais on peut aussi prendre en compte la cohérence qu'il y avait avec le site des « Allumettes » et la bibliothèque Méjanès.

Madame Lengrand-Jacoulet répond qu'il est prévu la construction de la nouvelle bibliothèque du Pays d'Aix à côté du site Jules Isaac. Il y aura donc autant de cohérence.

Monsieur Provansal demande combien d'étudiants seront sur ce site.

Madame Durand répond que c'est de l'ordre de 600 étudiants sur le site de Jules Isaac et 500 étudiants pour l'IUT.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les dossiers d'expertise :

- **Restructuration des espaces d'enseignement Marseille Nord – Saint-Jérôme,**
- **Restructuration et réhabilitation du bâtiment de l'IAE de Puyricard,**
- **Restructuration du site Jules Isaac Aix-en-Provence pour le regroupement d'institutions et de formations,**
- **Restructuration des bâtiments du Campus Marseille Centre Timone afin d'accueillir le Pôle de Neurosciences,**
- **Restructuration des espaces de Recherche Marseille Nord Saint-Jérôme.**

XV/ Désignation d'un membre de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers : collège des professeurs d'université

Le Président indique que le départ à la retraite au 1^{er} septembre 2015 de Monsieur Didier Laussel, membre de la section disciplinaire siégeant au titre des professeurs d'université, entraîne une obligation pour le Conseil d'administration de procéder à la désignation d'un nouveau représentant.

Il propose la candidature de **Madame Guazzelli**.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de Madame Guazzelli en tant que membre de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers, collège des professeurs d'université.

XVI/ Désignation du Président de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers

Le Président fait savoir que Monsieur LAUSSEL occupera la fonction de président de cette section disciplinaire jusqu'au 31 août 2015 inclus. Il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau président

Le Président propose la candidature de **Monsieur Pena**.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Pena en tant que Président de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers.

XVII/ Désignation d'un membre de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers : collège maîtres de conférence

Le Président indique qu'à la suite de sa nomination en tant que Professeur des universités, Monsieur AGRESTI ne peut plus siéger au sein de la section disciplinaire. Il convient donc aujourd'hui de procéder à son remplacement.

Le Président propose la candidature de **Monsieur Keramidas**.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Keramidas en tant que membre de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers, collège des maîtres de conférences.

XVIII/ Désignation du Président de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs

Le Président mentionne que Monsieur LAUSSEL occupera la fonction de président de cette section disciplinaire jusqu'au 31 août 2015 inclus et qu'il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau président

Le Président propose la candidature de **Monsieur Pena**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Pena en tant que Président de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs.

XIX/ Désignation du Président suppléant de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs

Le Président explique que compte-tenu du fait que Monsieur Pena vient d'être désigné Président de la section disciplinaire, il convient de désigner un nouveau président suppléant

Le Président propose la candidature de **Madame Guazzelli**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de Madame Guazzelli en tant que Président de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs.

XX/ Désignation du directeur du SUAPS

Monsieur Chiappetta administrateur provisoire du SUAPS informe que le précédent Directeur du SUAPS a démissionné au 1^{er} mai 2015 et que l'une des missions de l'administrateur provisoire a été de procéder à la préparation de l'élection du nouveau directeur. Monsieur Bernard CAMPS a obtenu 23 voix sur 35 lors de l'élection organisée par le conseil des sports en date du 25 juin 2015.

Monsieur Chiappetta fait savoir que Monsieur CAMPS est professeur d'éducation physique sur le site de Saint-Charles.

Le Président propose la candidature de **Monsieur Camps** aux membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nomination de M. Bernard CAMPS en tant que Directeur du SUAPS.

XXI/ Protocole transactionnel entre l'Université d'Aix-Marseille et la société GFC Construction

Monsieur Bony rappelle les faits : en octobre 2012 un incendie est survenu dans le local technique du bâtiment CERIMED ; les réparations ont été effectuées et le bâtiment a été livré en retard le 28 février 2014.

Pour identifier les responsabilités et le coût des préjudices, l'université a mandaté une expertise judiciaire qui a conclu à une estimation du préjudice supporté par AMU à 180 000 euros.

Dans le cadre de ce marché de travaux de réalisation, l'université avait un seul interlocuteur, à savoir la société GFC Construction devenue aujourd'hui Bouygues Bâtiment Sud-Est.

Le retard pris dans la livraison était susceptible d'entraîner des pénalités contractuelles prises en charge par cette société à hauteur de 1 426 000 euros.

A la livraison des locaux se posait donc la question de savoir si l'université devait opposer les dispositions prévues par le marché public à la société GFC, étant précisé que, le cas échéant, la société GFC se serait très probablement tournée vers le tribunal et que le juge aurait pu faire varier la réparation due à l'université entre 0 euro et 1 426 000 euros.

Le service juridique de l'université a rencontré le service juridique de la société GFC, ils se sont entendus sur l'accord transactionnel proposé.

Il est en effet préférable, compte-tenu de ce qui vient d'être exposé, de transiger avec la société GFC en faisant valoir la réalité des préjudices subis par l'université soit 730 000 euros.

Cette somme a été justifiée auprès de la société GFC qui en a reconnu la validité.

Ce montant est essentiellement constitué de la perte de redevance due par A.A.A., qui bénéficie au sein de ce bâtiment d'une autorisation d'occupation du domaine public, ainsi que des honoraires liés à l'expertise judiciaire.

Monsieur Provansal demande combien représentent les préjudices pour la société A.A.A. Il rappelle qu'après cet incendie M. Morel était intervenu pour regretter que la société INEO ait été choisie car il avait eu connaissance de nombreux problèmes dans l'exécution des marchés par cette dernière.

Il rappelle également qu'un laboratoire de l'université de Provence avait également rencontré des problèmes avec la société INEO. Le laboratoire avait dû être fermé une semaine complète.

Monsieur Bony répond que l'expertise judiciaire a reconnu la société INEO responsable de l'incendie. Sur cette base, la société A.A.A. s'est retournée devant les tribunaux pour faire valoir ses droits auprès de la société INEO.

Madame Nedjar ajoute que l'expert judiciaire, contrairement aux préjudices allégués par AMU, a considéré que le préjudice de la société A.A.A. était prouvé à hauteur d'environ 90% de ses prétentions, ce qui leur permet en cas d'action de recouvrer plus facilement les sommes perdues.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le principe d'un protocole transactionnel entre Aix-Marseille Université et la société Bouygues Bâtiment Sud-Est (anciennement dénommée GFC Construction).

XXI/ Protocole transactionnel entre l'Université d'Aix-Marseille et la société Grégoire et Matteo, titulaire du marché n°2010S9072AO233 pour l'opération de réhabilitation de l'EJCAM/IFMK

Madame Piclet rappelle le contexte : L'Université de la Méditerranée avait lancé en 2010 une consultation relative au choix d'un maître d'œuvre pour l'opération de réhabilitation de l'EJCAM et de l'IFMK.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 20 décembre 2010 en vue de la conception et de réalisation et du suivi des travaux.

Le marché de maîtrise d'œuvre attribué à la société d'architecte Grégoire et Matteo s'est terminé le 14 avril 2015. La durée du chantier a été prolongée et des aléas sont intervenus en cours de travaux pour lesquels des prestations supplémentaires ont été demandées au maître d'œuvre. Ce dernier a fait état de ces demandes de prestations et d'honoraires supplémentaires le 8 avril 2015. Compte-tenu de la demande de présentation tardive des honoraires complémentaires, et du délai d'expertise, il n'a pas été possible de contracter un avenant ou un marché complémentaire.

Parmi les présentations d'honoraires supplémentaires transmises et validées par la Direction du Développement du Patrimoine Immobilier, les prestations relevées des missions obligatoires dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre.

L'ensemble de ces demandes après négociation avec la maîtrise d'œuvre s'élève à la somme de 38 284,04 euros HT, soit 16,18% d'honoraires complémentaires.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le principe d'un protocole transactionnel entre Aix-Marseille Université et la société Grégoire et Matteo, titulaire du marché n°2010S9072AO233 pour l'opération de réhabilitation de l'EJCAM/IFMK.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Fait à Marseille, le 06 septembre 2015


Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND



PREPARATION DU BUDGET 2016

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
21 JUILLET 2015**

SOMMAIRE

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- Un contexte contraint
- Une méthode nouvelle
- L'accompagnement des composantes
- La proposition de DOB (à voter)
- Le calendrier prévisionnel

LES MOYENS ALLOUES A LA FORMATION

- Les moyens alloués à la formation (à voter)

Un contexte contraint

CONTRAINTES EXTERNES

- ⊙ Une contrainte budgétaire forte au niveau national avec pour conséquence au mieux une stabilisation de la subvention de charge pour service public (SCSP)
- ⊙ Un gel des droits d'inscription aux diplômes nationaux
- ⊙ Des incertitudes sur des recettes telles que la taxe d'apprentissage compte tenu des évolutions réglementaires
- ⊙ Une appréciation de la soutenabilité des établissements en évolution dans le cadre de la GBCP (règles à paraître en août)
- ⊙ L'évolution du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)

CONTRAINTES INTERNES

- ⊙ Une diminution des recettes exceptionnelles (TVA)
- ⊙ Une diminution des frais de gestion générés par la fondation Amidex, dans l'attente de l'évaluation de nos actions par le jury international
- ⊙ Une augmentation de nos surfaces (+11200 m² entre 2015 et 2016) générant des coûts récurrents élevés
- ⊙ Une évolution « automatique » de la masse salariale Etat de 7 M€
 - Le GVT (2,8M€ calculé sur la base de la moyenne des 4 dernières années, soit 0,7% des dépenses MS ETAT 2015)
 - Les effets année pleine (1,9M€) des recrutements biatss non titulaires validés en cours d'année 2015 (hors campagne d'emplois et y compris recrutements Origamu, qui en représentent 40%)
 - Les effets année pleine de la campagne d'emplois Biatss et E-C 2015 (2,2M€)

Une méthode nouvelle : le budget global (1/3)

une gestion responsable de nos moyens

Décliner la notion de budget global

ALLOUER ANNUELLEMENT A CHAQUE STRUCTURE INTERNE DE L'ETABLISSEMENT UN BUDGET INTEGRANT FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT, MASSE SALARIALE (LA TOTALITE)

Responsabilisation de tous les acteurs

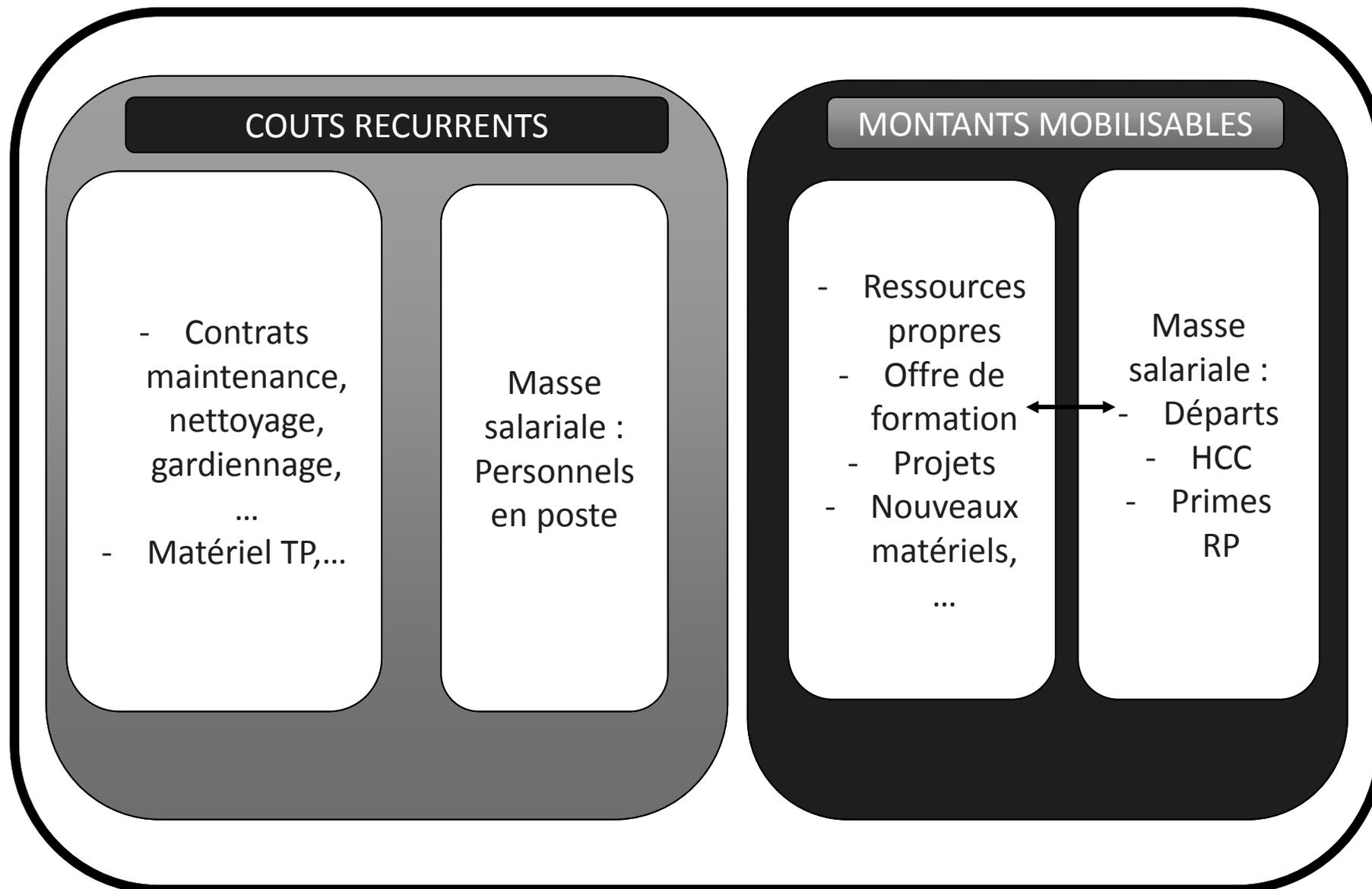
Définition par chaque structure de ses priorités, inscrites dans le cadre de la stratégie d'établissement

Intégration de la notion de pluri annualité → GBCP



**DES MODALITES DU DIALOGUE DE GESTION
QUI EVOLUENT**

Une méthode nouvelle : le budget global (2/3)



Une méthode nouvelle : le budget global (3/3)

**LES STRUCTURES AURONT LA POSSIBILITE DE
DEFINIR LA REPARTITION INTERNE DE LEUR
DOTATION, EN FONCTION DE LEURS PRIORITES, EN
COHERENCE AVEC LA STRATEGIE DE
L'ETABLISSEMENT ET DES MOYENS QUI POURRONT
LEUR ETRE AFFECTES.**

**UNE REGULATION AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT,
EN PARTICULIER SUR LA MAITRISE DES
TRANSFORMATIONS EVENTUELLES DE MASSE
SALARIALE EN FONCTIONNEMENT**

L'accompagnement des composantes

Des ateliers seront organisés en septembre, au cours desquels chaque structure rencontrera tout à tour l'ensemble des services (DAF, DRH, DOSI, DEPIL), pour identifier les marges de manœuvre et affiner les scénarii, après une première réunion générale d'information avec les RAD et assistants de gestion, qui sera destinée à expliquer la méthode de construction des budgets 2016 et de la campagne d'emplois.

- ⊙ Dépenses de fonctionnement / investissement : un accompagnement sera fait par le service budget DAF, la DDPI/ DEPIL, la DOSI
- ⊙ Ressources propres : le service recettes du pôle budget de la DAF pourra apporter un support sur les prévisions de ressources propres (cohérence avec réalisé 2014 notamment)
- ⊙ Dépenses de MS : la DRH apportera un appui aux composantes et services pour positionner les demandes en fonction des moyens mobilisables dans les campagnes d'emploi
- ⊙ Outils d'aide à la décision: ils seront communiqués aux composantes/services en amont des réunions d'accompagnement



Les grands principes d'orientation sur lesquels s'appuiera le Budget 2016 et qui dicteront les choix des composantes, des services communs et des directions

Assurer collectivement la maîtrise de nos moyens et les consacrer à nos axes prioritaires Formation et Recherche dans le cadre du contrat d'établissement :
avec un prélèvement sur fonds de roulement maîtrisé en amont qui devra être consacré en priorité à des dépenses d'investissement
avec la poursuite des mesures d'optimisation des dépenses amorcées en 2015

Un accompagnement de l'offre de Formation telle que définie dans le contrat d'établissement

- ⊙ Avec une maîtrise des heures complémentaires (enveloppe fixée à 20 M€ pour l'année 2016, compte tenu de la permanence des effectifs étudiants et de l'offre)

Soutien à la recherche, en tenant compte des financements AMIDEX

Des projets stratégiques pour le développement de l'établissement

- ⊙ des investissements donnant la priorité aux mesures impactant l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la grande maintenance
- ⊙ Le Schéma Directeur du Numérique



Détermination de l'enveloppe des moyens destinée à la formation

Les éléments constitutifs de l'enveloppe	Propositions 2016
Heures Complémentaires	20 000 k€
Le Fonds d'Intervention Pédagogique	200 k€
Le FSDIE	620 k€
TOTAL	20 820 k€

La répartition de ces moyens par composante sera votée par la CFVU d'octobre 2015

Calendrier prévisionnel

QUAND	QUOI	QUI
Juillet/fin août 2015	Vote du DOB Vote de l'enveloppe formation Envoi de la lettre de cadrage budgétaire Envoi des supports de collecte et d'organisation du planning d'accompagnement	Conseil d'Administration DAF/DRH/GOUVERNANCE DAF/DRH
Septembre 2015	Accompagnement des composantes et services par ateliers de travail	DAF/DRH/RAD des composantes et services
Du 5 au 21 octobre 2015	Dialogue de Gestion : Présentation des budgets 2016 par les composantes et services	Doyens/Directeurs/RAD/VP recherche et formation, DAF/DGS/DRH
Fin Octobre 2015	Répartition des moyens alloués aux formations (CFVU)	CFVU
Fin Octobre et Novembre 2015	Consolidations / Analyses / Restitutions	DAF/DRH/Gouvernance
30 Novembre 2015	Envoi du Budget 2016 au RECTORAT	DAF/DRH
15 Décembre 2015	Vote du budget par le Conseil d'Administration	CA/DAF/DRH/Gouvernance

CONSEIL D'ADMINISTRATION

21/07/15

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES CPER 2015-2020

SOMMAIRE

- ❑ Restructuration & Réhabilitation du bâtiment de l'IAE de Puyricard
- ❑ Restructuration des espaces d'enseignement Marseille Nord -St Jérôme (*ĒSPĒ, Faculté des Sciences, OSU Pythéas*)
- ❑ Restructuration des bâtiments du Campus Marseille Centre Timone afin d'accueillir le Pôle Neurosciences (*Faculté de Médecine, Faculté de Pharmacie, Faculté d'Odontologie*)
- ❑ Restructuration du site Jules Isaac - Aix-en-Provence pour le regroupement d'institutions et de formations (*ESPE, IUT, CFMI, EJCAM*)
- ❑ Restructuration des espaces de Recherche Marseille Nord - St Jérôme

Restructuration & Réhabilitation du bâtiment de l'IAE de Puyricard

1- Justification de l'opération immobilière

Entièrement dédié à la formation supérieure et à la Recherche depuis 1955, l'IAE Aix-Marseille offre à des étudiants recrutés par sélection après un bac +3, des programmes de haut niveau spécialisés dans les différents domaines de la gestion, en constante adéquation avec les besoins du monde des affaires.

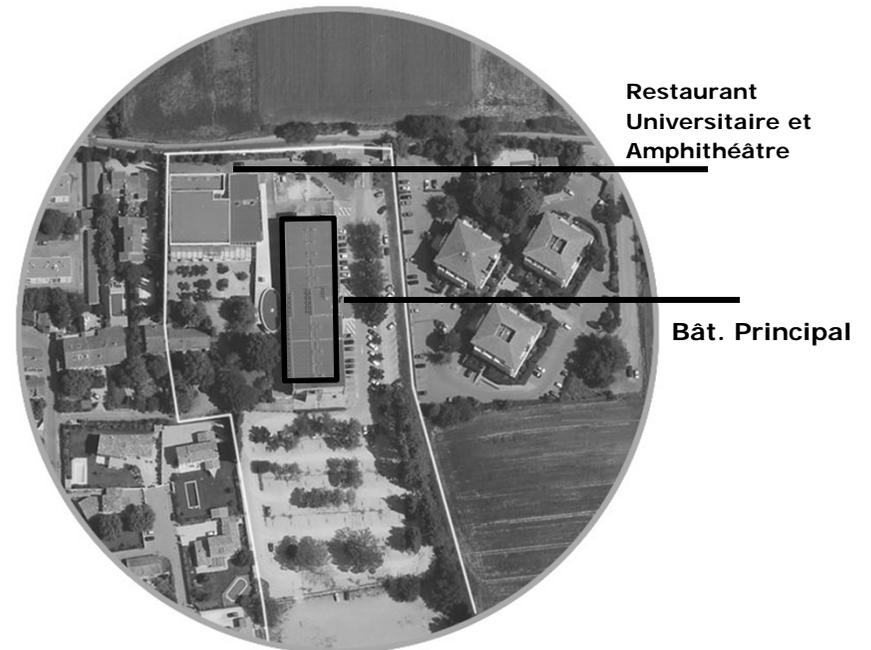
Aujourd'hui, le patrimoine qui accueille l'IAE ne suffit plus à répondre aux exigences d'image et à l'ensemble des fonctions pédagogiques et de support permettant de maintenir le niveau d'excellence défini par les standards d'accréditation mais surtout d'offrir aux étudiants la qualité de prestation souhaitable que ce soit en termes de structuration ou de conformité. Il est donc indispensable d'apporter à l'IAE des espaces adéquats à ses besoins en termes de formation et d'accueil des étudiants.

2- Objectif de l'opération immobilière

L'objectif principal de cette opération est de restructurer le bâtiment principal existant afin de répondre au mieux au fonctionnement futur de l'IAE et d'organiser le site de façon rationnelle.

Travaux programmés:

- ❑ Réfection de l'enveloppe du bâtiment (surface shon : 7 130m²)



4- Financements

Le projet sera comptablement traité en TVA à 20%.

Le coût des travaux toutes dépenses confondues ramenés au m² shon est de 575€.

Financiers	Montant en €TTC
ETAT	1 300 000
REGION	1 000 000
CPA	1 800 000
TOTAL en €	4 100 000

3- Aspects Juridiques

➤ Maîtrise d'ouvrage

La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération est demandée par l'université d'Aix-Marseille.

➤ Situation juridique du terrain d'assiette

Le terrain d'assiette est une propriété de l'Etat. La convention d'utilisation du site au profit d'AMU est en cours d'élaboration.

5- Planning

➤ Mise à disposition du bâtiment

En 2019.

Restructuration des espaces d'Enseignement Marseille Nord - St Jérôme

(ĒSPĒ, Faculté des Sciences, OSU Pythéas)

1- Justification de l'opération immobilière

Pour l'ÉSPÉ, le choix du site Marseille St Jérôme se justifie, en particulier, du point de vue de la formation par la recherche d'un ancrage professionnel.

Ce choix est également dicté par la volonté de créer un véritable Pôle de Recherche en Education, sur un seul site avec un ancrage fort sur des terrains d'expérimentation compatibles avec ses axes de travaux.

La Faculté des Sciences et l'OSU Pythéas sont implantés sur le site de St Jérôme depuis sa création.

Aujourd'hui, ce site offre un lieu de formation en lien étroit avec la Recherche. Le SD Sciences et Technologies a mis en évidence la nécessité d'adapter les espaces de formation au mode d'Enseignement actuel et de décliner la formation en parallèle des espaces dédiés à la Recherche.

Le rapprochement de l'ÉSPÉ (filiale scientifique) et de la Faculté des Sciences favorisera une synergie sur le volet Recherche et permettra une mutualisation/rationalisation des espaces de formation.

2- Objectif de l'opération immobilière

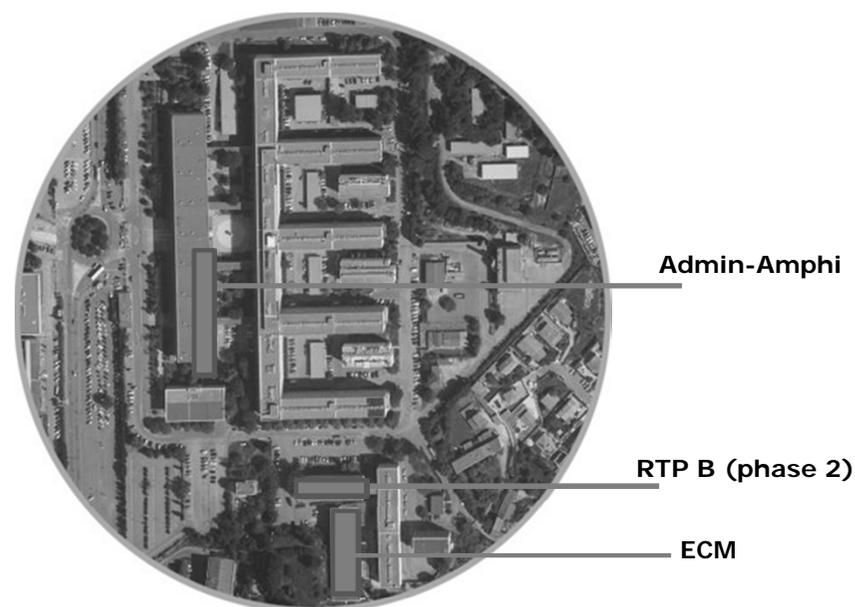
Les objectifs de cette opération sont de :

- ✓ Regrouper les deux sites marseillais (E. Cas et Canebière) de l'ÉSPÉ au sein d'un seul site dans le campus Saint-Jérôme. Cela permettra de proposer aux étudiants et aux personnels des conditions de travail optimales.
- ✓ Doter La Faculté des Sciences et l'OSU Pythéas de locaux d'Enseignement mutualisés et adaptés aux modalités pédagogiques actuelles qui favorisent l'apprentissage en petit groupe.

L'opération proposée a vocation à donner au site de St Jérôme une nouvelle dynamique en augmentant de manière conséquente le nombre d'étudiants et par là même de répondre aux objectifs d'optimisation et de rationalisation du patrimoine.

Travaux programmés:

- Restructuration de l'ex-Ecole de Chimie (RTP B).
- Réhabilitation partielle du bâtiment Amphi-Administration.



3- Surfaces

Fonctions	Surfaces Utiles projet	Surfaces SHON projet	Surfaces shon bâtiment
Bâtiment Administration - amphithéâtres			12 000 m ²
Enseignement	1 328 m ² SU	1 616 m ²	
Bâtiment ECM			2 423 m ²
Enseignement /vie étudiante	1 500 m ² SU	2 423 m ²	
Bâtiment RTP B			2 700 m ²
Recherche	800 m ² SU	1 040 m ²	
TOTAL SU	3 628 m²		
TOTAL SHON		5 079 m²	

4- Financements

Financiers	Montant en €TTC
ETAT	5 500 000
TOTAL en €	5 500 000

3- Aspects Juridiques

➤ **Maîtrise d'ouvrage**

La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération est demandée par l'université d'Aix-Marseille.

➤ **Situation juridique du terrain d'assiette**

Le terrain d'assiette est une propriété de l'Etat. La convention d'utilisation du site au profit d'AMU est en cours d'élaboration.

6- Planning

➤ **Mise à disposition du bâtiment**

En 2019

**Restructuration des bâtiments du
Campus Marseille Centre Timone afin
d'accueillir le Pôle Neurosciences
(*Faculté de Médecine, Faculté de Pharmacie,
Faculté d'Odontologie*)**

1- Justification de l'opération immobilière

Ce projet est la poursuite du projet initié par la réhabilitation d'un bâtiment au profit de l'Institut de Neurosciences et l'Institut de Neurosciences des Systèmes qui sont déjà sur le site Timone.

Le regroupement des Neurosciences sur le site Timone rapproche la Recherche et les applications cliniques en raison de la présence de la grande majorité des services de Neurologie sur l'hôpital de la Timone.

Le site héberge des équipes de renommée internationale dans le domaine de la génétique des maladies neurologiques et dans l'imagerie du système nerveux qui sont des atouts supplémentaires dans son développement.

La synergie développée par cette proximité et la visibilité du Pôle Neurosciences de Marseille s'en trouvera ainsi renforcée.

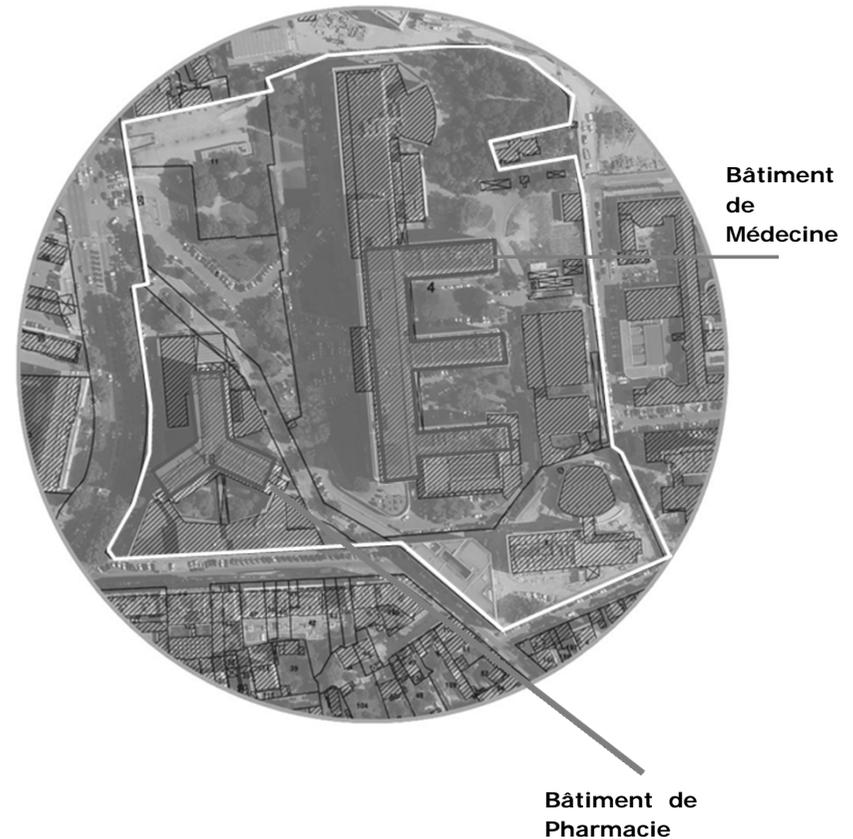


2- Objectif de l'opération immobilière

L'objectif de cette opération est d'accueillir les équipes de Neurosciences dans un ensemble immobilier cohérent.

Travaux programmés:

- ❑ Restructuration des locaux (libérés ou réaffectés) en zones de laboratoires propres aux équipes et en zones mutualisées pour les plateformes de Recherche.



3- Surfaces

Fonctions	Surfaces projet	Surfaces shon des bâtiments concernés
TOTAL SU	3650 m²	
TOTAL SHON	5300 m²	

4- Financements

Le taux de TVA appliqué à cette opération est un taux mixte.

Le coût des travaux toutes dépenses confondues ramenés au m² shon est de 2660 €.

Financiers	Montant en €TTC
ETAT	4 730 000
REGION	4 850 000
CD BDR	1 570 000
MPM	2 000 000
VILLE DE MARSEILLE	1 000 000
TOTAL en €	14 150 000

5- Aspects Juridiques

➤ **Maîtrise d'ouvrage**

La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération est demandée par l'université d'Aix-Marseille.

➤ **Situation juridique du terrain d'assiette**

Le terrain d'assiette est une propriété de l'Etat. AMU est utilisateur du site via une convention d'utilisation d'une durée de 15 années à compter du 1^{er} janvier 2014.

6- Planning

➤ **Mise à disposition du bâtiment**

En 2020

Restructuration du site Jules Isaac Aix-en-Provence pour le regroupement d'institutions et de formations (*ESPE, IUT, CFMI, EJCAM*)

1- Justification de l'opération immobilière

Afin de répondre au mieux au fonctionnement des départements de l'IUT et d'organiser le bâtiment de façon rationnelle, il est envisagé un programme global avec comme finalité de restructurer le bâtiment B existant et de réaliser des travaux d'amélioration du bâti et de mise en accessibilité pour le bâtiment G, ceci au profit des composantes utilisant le site : ESPE, CFMI, IUT et EJCAM.

Le site Jules Isaac situé en immédiate proximité du centre-ville, offre aujourd'hui l'ensemble des services d'un campus et accueille l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) ainsi que l'Ecole de Journalisme et de Communication d'Aix Marseille (EJCAM).

Le regroupement des deux départements de l'IUT Carrières sociales et Métiers du livre et du CFMI dont les thématiques d'Enseignement sont en résonance avec l'ESPE fera de ce site une implantation universitaire importante sur le territoire aixois.



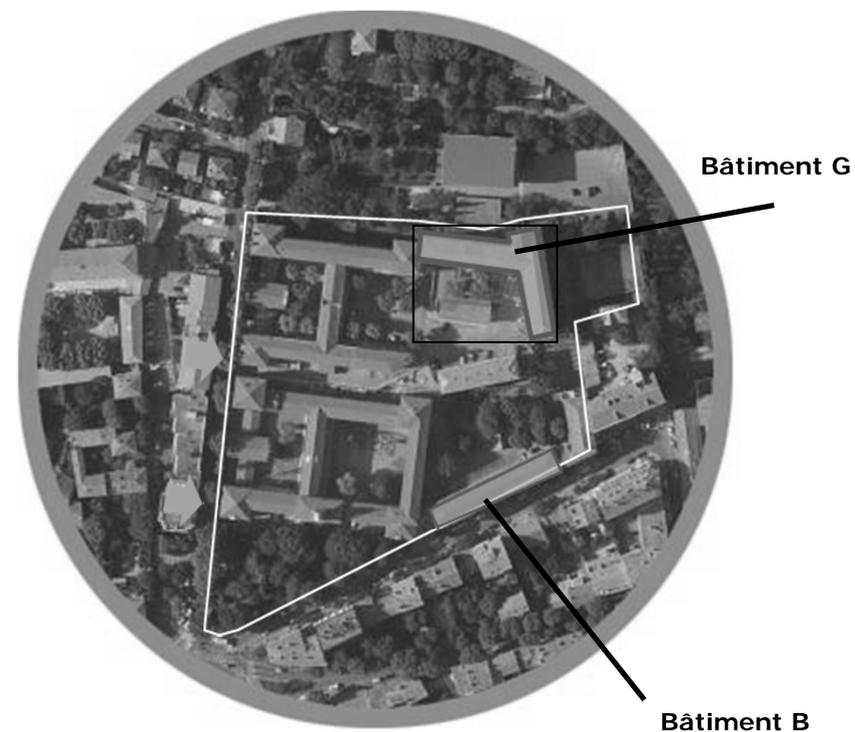
2- Objectif de l'opération immobilière

L'objectif de cette opération est de restructurer le bâtiment B existant et procéder à la réalisation des travaux d'amélioration et d'accessibilité du bâtiment G.

Cette opération constituera une première tranche du projet global.

Travaux programmés:

- Restructuration du bâtiment B
- Réfection de la toiture et mise en accessibilité du bâtiment G



3 - Surfaces

Fonctions	Surfaces projet	Surfaces shon des bâtiments
Bâtiment B		2280 m ²
Enseignement	1 400 m ²	
Administration	250 m ²	
Bâtiment G		4550 m ²
TOTAL SU réhabilitée	1 650 m²	
TOTAL SHON réhabilitée	2 250 m²	

4- Financements

Le projet sera comptablement traité en TVA à 20%.

Le coût d'opération toutes dépenses confondues hors équipements travaux ramené au m² shon est de 1 793 €.

Financeurs	Montant en €TTC
ETAT	500 000
REGION	500 000
CPA	3 900 000
TOTAL en €	4 900 000

5- Aspects Juridiques

➤ **Maîtrise d'ouvrage**

La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération est demandée par l'université d'Aix-Marseille.

➤ **Situation juridique du terrain d'assiette**

Le terrain d'assiette est une propriété du Conseil Départemental. Un avenant relatif au périmètre de mise à disposition du site au profit d'AMU est en cours d'élaboration.

6- Planning

➤ **Mise à disposition du bâtiment**

En 2020

Restructuration des espaces de Recherche Marseille Nord St Jérôme

1- Justification de l'opération immobilière

Les bâtiments du campus St Jérôme nécessitent aujourd'hui une réhabilitation lourde tant sur leurs éléments d'enveloppe que sur leurs équipements internes structurants.

L'opération envisagée, centrée sur le bâtiment TPR, permettra de reconfigurer partiellement le bâtiment en le dotant d'équipements performants pour les activités de Recherche mais aussi d'améliorer ses performances énergétiques avec des travaux sur son enveloppe et des installations techniques en application des objectifs de la Charte environnementale AMU.



2- Objectif de l'opération immobilière

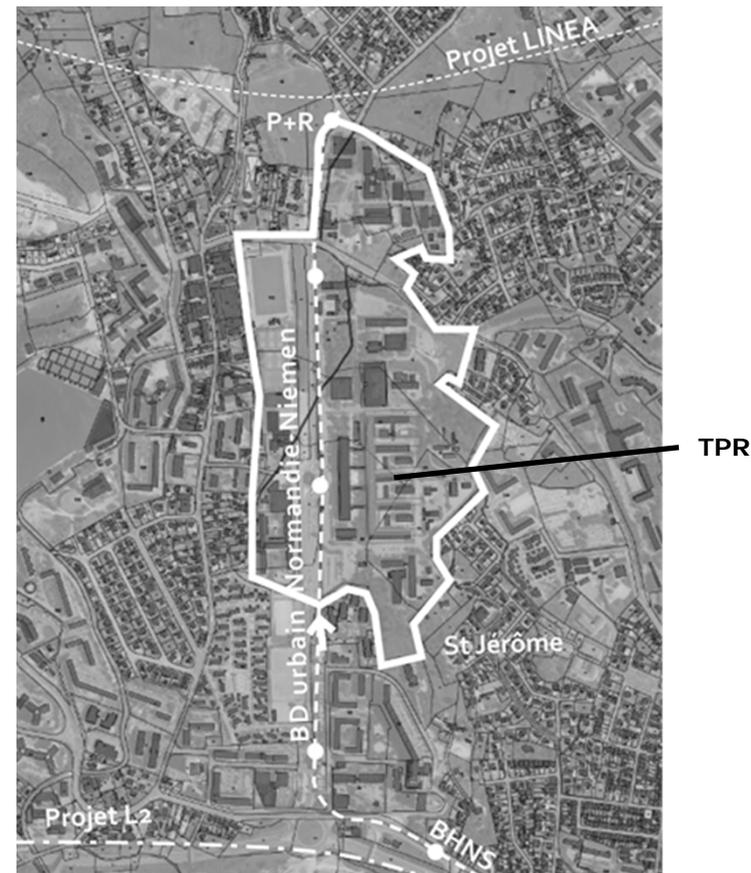
L'objectif de ce projet est de porter aux standards internationaux des locaux de Recherche en vue d'assurer des conditions de travail conformes aux normes d'hygiène et de sécurité.

Ce projet vise à accompagner la réorganisation spatiale du laboratoire PIIM dans le TPR.

Il permettra le transfert sur le site de St Jérôme d'une équipe de l'IMBE actuellement installée sur St Charles.

Travaux programmés:

- Reconfiguration partielle du bâtiment en le dotant d'équipements performants pour les activités de Recherche.
- Amélioration du bâti et des installations techniques



3- Surfaces

Fonctions	Surfaces shon projet	Surfaces du bâtiment concerné
Surface Recherche utile	2 287 m ²	
TOTAL shon	3 270 m²	53 000 m²

4- Financements

Le projet sera comptablement traité hors TVA.

Le coût d'opération toutes dépenses confondues hors équipements travaux ramené au m² shon est de 2 609 €.

Financeurs	Montant en €TTC
ETAT	2 350 000
REGION	3 000 000
CD BDR	1 000 000
VILLE DE MARSEILLE	1 000 000
TOTAL en €	7 350 000

5- Aspects Juridiques

➤ **Maîtrise d'ouvrage**

La Maîtrise d'Ouvrage de cette opération est demandée par l'université d'Aix-Marseille.

➤ **Situation juridique du terrain d'assiette**

Le terrain d'assiette est une propriété de l'Etat. La convention d'utilisation du site au profit d'AMU est en cours d'élaboration.

6- Planning

➤ **Mise à disposition du bâtiment**

En 2020

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Déclaration CGT - CA du 21 juillet 2015
Convention bilatérale d'Aix-Marseille avec l'université d'Avignon et l'université
Toulon-Var

Le regroupement sous forme d'association que certains mettent en avant en le présentant comme le moins brutal dans un premier temps, n'a pas vocation à perdurer puisqu'à terme, le budget sera attribué et géré uniquement par « site ». Les décisions et orientations s'imposeront à tous les établissements membres ou associés. Les marges de manœuvre des établissements en seront d'autant réduites. L'association est utilisée par le ministère comme une solution d'attente pour s'affranchir des blocages et rendre possible la mise en place des ComUE, dans le cadre de la territorialisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Concernant les formations, Les regroupements, ont tous pour objectif de « coordonner l'offre de formation » de tous les membres, c'est-à-dire de la réduire. Avec la réduction drastique du nombre d'intitulés de licence et de master, le ministère a mis en place le système qui va permettre de faire la chasse aux « doublons » artificiellement créés par les regroupements forcés.

Ce processus de territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ne peut que déboucher à terme sur :

- la régionalisation des diplômes, détruisant leur caractère national et remettant ainsi en cause les garanties collectives nationales des salariés,
- l'absorption des organismes de recherche qui accélérera leur démantèlement.

Dans ce contexte, la recherche régionalisée est asservie aux intérêts privés locaux et encadrée par la « spécialisation intelligente » régionale imposée par l'Union européenne.

Concernant les personnels, les regroupements débouchent inévitablement sur des mutualisations de services, des redéploiements de personnels, des mobilités de fait... Ces mutualisations s'accompagnent de la mise en place d'outils d'administration et de gestion des systèmes d'informations avec l'introduction de logiciels (gestion de la scolarité, des finances, du personnel...) qui complexifient considérablement le fonctionnement de l'administration. Le fonctionnement des services devient plus difficile par l'instauration au sein des établissements des relations destructrices de contrôle et de concurrence entre les personnels.

La démocratie universitaire, déjà largement mise à mal, serait encore touchée avec l'éloignement des décisions, prises en comité restreint. Dans tous les cas, il s'agit d'un nouveau niveau de décision totalement soumis aux enjeux stratégiques politiques et économiques locaux, placé au-dessus des instances élues dans les établissements, plus éloigné des préoccupations des usagers et des personnels.

Les regroupements imposés par la loi LRU-Fioraso amènent une dégradation des conditions de travail pour les personnels et une dégradation des conditions d'études pour les étudiants. C'est inacceptable !

C'est pour cela que nous voterons contre.